

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Budget initial de l'exercice 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

Article 1 :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

190,14 ETPT sous plafond et 62,74 ETPT hors plafond

26 478 531 € d'autorisations d'engagement :

*19 756 238 € personnel
3 934 064 € fonctionnement
2 788 229 € investissement*

*32 767 683 € de crédits de paiement :
19 756 238 € de personnel
4 071 064 € de fonctionnement
8 940 381 € d'investissement*

29 386 952 € de prévisions de recettes

3 380 731 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité les prévisions comptables suivantes :

*2 806 104 € de variation de trésorerie
1 043 854 € de résultat patrimonial déficitaire
22 746 € de capacité d'autofinancement
1 090 983 € de prélèvement sur le fonds de roulement*

Pièces jointes :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ...10 DEC. 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Prise en charge d'une dépense exceptionnelle

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VALIDE :

- *après présentation des circonstances, et conformément aux règles de la comptabilité publique, la prise en charge par l'établissement du montant de 13 958,91 € (coût budgétaire réel) correspondant à la facturation de consommation de données à l'international sur une ligne de téléphone portable appartenant à l'établissement, selon facture 9A0028575012 émise le 21 juillet 2021 par l'opérateur SFR.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Campagne d'emplois 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis favorable du comité technique,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la campagne d'emplois 2022 de l'INSA Strasbourg.*

Pièce jointe : tableau campagne d'emplois 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le 10 DEC. 2021	Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Charte du droit à la déconnexion

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable du comité technique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE À L'UNANIMITÉ :

- *la charte du droit à la déconnexion de l'INSA Strasbourg.*

Pièce jointe : charte du droit à la déconnexion

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Autorisation de passation de marchés publics (procédure formalisée) – année 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE À L'UNANIMITÉ :

- *la passation des marchés de fournitures et de services suivants, dont le montant est supérieur à 139 000 € HT pour l'année 2022 :*
 - *impression de documents – reprographie numérique pour un montant de 200 000 € HT sur une durée de 4 ans ;*
 - *exploitation des installations de chauffage-ventilation- climatisation pour un montant de 500 000 € HT sur une durée de 5 ans ;*
 - *acheminement de l'électricité pour un montant de 600 000 € HT sur une durée de 4 ans.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Vade-mecum 2022 relatif au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *Le vade-mecum 2022 relatif aux modalités de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement applicables au sein de l'INSA Strasbourg.*

Pièce jointe : vade-mecum 2022

Acte transmis aux autorités de tutelle le1.0..DEC..2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Contrôle interne budgétaire et comptable – année 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la cartographie des risques budgétaires et comptables de l'INSA Strasbourg actualisée ainsi que le plan d'actions associé couvrant les risques budgétaires et comptables pour l'exercice 2022.*

Pièces jointes : cartographie des risques budgétaires et comptables et plan d'actions associé

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Tarifications applicables au fonctionnement du service d'admission du Groupe INSA

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

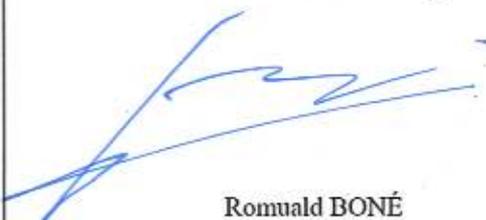
- *la modification, à compter du 1^{er} janvier 2022, des articles 3.2 et 3.4 de la convention annuelle « Modalités de participation de l'INSA Strasbourg au processus de sélection des candidats et aux actions de promotions du SAGI », afin d'harmoniser, au sein des établissements du Groupe INSA, la rémunération des agents participant aux entretiens d'admissions ainsi que de ceux réalisant des actions de promotion de leur établissement ainsi que du Groupe :*
- 1. Article 3.2 « Entretiens individuels d'admission », paragraphe relatif à la rémunération des examinateurs, des DCE et RCG (personnels administratifs ou enseignants, retraités)
Le texte « 13.75 € / heure conformément aux tarifs en vigueur dans l'établissement partenaire (à joindre par l'établissement partenaire en annexe) » sera remplacé par « Forfait demi-journée : 60 € (base) – 15 € / heure ».
Pour le surplus, les dispositions de l'article 3.2 demeurent identiques.*
 - 2. Article 3.4 « Actions de promotions », paragraphe « Personnels de l'établissement partenaire »
Le texte « Rémunération (si week-end) : conformément au décret 2003-1009 du 16 octobre 2003 et l'arrêté pris pour son application, si la présence au salon exige un départ la veille, paiement d'un forfait de 55 € supplémentaire » est remplacé par « Rémunération : forfait demi-journée de référence de 60 € (rémunération arrêtée sur la base de l'arrêté du 16 octobre 2003 fixant les taux de vacations allouées aux personnels accomplissant des activités accessoires dans certains établissements publics d'enseignement supérieur).
Pour le surplus, les dispositions de l'article 3.4 demeurent identiques.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg


Romuald BONÉ


Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Prise en charge de la fête de Noël 2021 du personnel de l'INSA Strasbourg

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- *acte le report pour raisons sanitaires de la fête de Noël de 2021 en 2022 ;*
- *valide le principe de deux prises en charge de fête du personnel en 2022 et approuve la participation financière de l'INSA Strasbourg à hauteur de 4500 € TTC par évènement, le surplus étant pris en charge par l'association APINSA.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le10..DEC...2021

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Attribution de prix dans le cadre de l'opération OARA

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *Pattribution de trois catégories de prix dans le cadre de l'Opération d'Aide à la Réalisation d'Avant-Projet (OARA) en 2022 :*
 - *prix « Usine du futur » :*
montant : 300 euros par étudiant, soit un total de 600 euros
 - *prix « Management de l'innovation » :*
montant : 250 euros par étudiant, soit un total de 500 euros
 - *prix « Région Grand Est » :*
montant : premier prix : 500 euros par étudiant, soit un total de 1000 euros
deuxième prix : 300 euros par étudiant, soit un total de 600 euros
troisième prix : 200 euros par étudiant, soit un total de 400 euros

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Acte n° 72 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 2

Nombre de votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Attribution de prix – PÉPITE ETENA

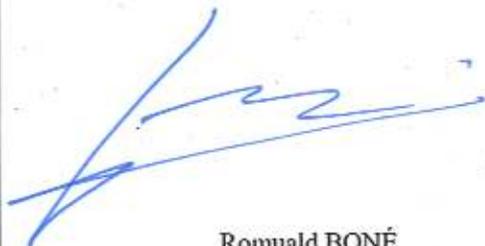
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *le versement d'un ou plusieurs prix à des étudiants dans le cadre du projet « ETENA INSA Strasbourg », pour un montant total de 600 euros sur l'exercice 2022.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC 2021**

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Relèvement du seuil des immobilisations de 800 à 1000 euros unitaire HT

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

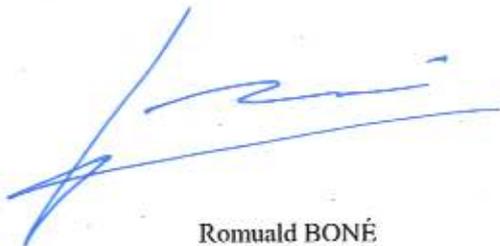
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *le relèvement du seuil des immobilisations de 800 à 1000 euros unitaire HT à compter de l'exercice de gestion 2022.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le10..DEC..2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Mise à jour du référentiel d'équivalences horaires 2021-2022 : nouvelles missions

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable du conseil des études,

Vu l'avis favorable du comité technique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la mise à jour du référentiel d'équivalences horaires 2021-2022 pour tenir compte de nouvelles missions.*

Pièce jointe : référentiel d'équivalences horaires 2021-2022 actualisé

Acte transmis aux autorités de tutelle le 10 DEC. 2021	Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Acte n° 75 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Utilisation du compte personnel de formation à l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable du comité technique,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la mise en œuvre du dispositif encadrant l'utilisation du compte personnel de formation des agents de l'INSA Strasbourg*

Pièce jointe : dispositif CPF INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 10 DEC... 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Acte n° 76 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Procédure d'admission en formation d'ingénieurs sous statut d'apprenti en Génie Civil

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis favorable du conseil des études,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la procédure d'admission en formation d'ingénieurs sous statut d'apprenti en Génie civil.*

Pièce jointe : procédure d'admission FISA GC

Acte transmis aux autorités de tutelle le 10 DEC. 2021	Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
	
Romuald BONÉ	Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Capacités d'accueil 2022-2023 – INSA Strasbourg

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *le nombre maximum d'apprenants accueillis à l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2022-2023, pour chaque niveau de recrutement, avec la modification du chiffre indiqué pour le recrutement Architecture – concours sur titre parcours AI : 20 au lieu de 8.*

Pièce jointe : Tableau – nombre maximum d'apprenants pour chaque niveau de recrutement 2022-2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le1.0..DEC..2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Amendement au RIEE 2021-2022 : mobilité internationale obligatoire

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis favorable du conseil des études,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la proposition de réduction possible d'un mois de la durée obligatoire du séjour à l'international pour les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue de 4^{ème} année (ce qui inclut A14) en 2021/2022, avec production d'un travail complémentaire relatif à l'interculturalité. Ce travail écrit permettra d'évaluer le niveau d'acquisition des acquis de l'apprentissage attendus par une mobilité à l'international.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le10 DEC 2021

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Mise à terme d'une concession de logement par nécessité absolue de service (retraite)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant concession, par nécessité absolue de service, d'un logement cadastré sous n° 67182--36-0013 à Mme Sabine Zimmermann,

Considérant que Mme Zimmermann fait valoir ses droits à la retraite fin 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la fin d'attribution de la nécessité absolue de service au profit de madame Sabine Zimmermann au 31 décembre 2021.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le **10 DEC. 2021**

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Réattribution de concession de logement par nécessité de service

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu la délibération 79/2021 du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la réattribution de la concession de logement par nécessité absolue de service - logement cadastré sous n° 67182--36-0013 - au profit de madame Claire Hajjia, agent contractuel au service patrimoine, à effet au 1^{er} janvier 2022.*

Acte transmis aux autorités de tutelle le1.0..DEC..2021

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Accord de consortium CaMèX-IA

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la conclusion de l'accord de consortium CaMèX-IA.*

Pièce jointe : accord de consortium

Acte transmis aux autorités de tutelle le10 DEC. 2021

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Convention Région Grand Est : attribution d'aides régionales au titre du Plan Régional pour les étudiants du Grand Est

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la conclusion de la convention avec la Région Grand Est portant sur l'attribution d'aides régionales au titre du Plan Régional pour les étudiants du Grand Est.*

Pièce jointe : convention Région Grand Est

Acte transmis aux autorités de tutelle le10...DEC...2021

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ



Bruno FYOT

Acte n° 83 / 2021

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Objet : Convention financière INSA Strasbourg / Eurométropole de Strasbourg portant attribution d'une subvention dans le cadre du projet de création de Chaire AIARD

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- *la conclusion de la convention INSA Strasbourg / Eurométropole de Strasbourg portant attribution d'une subvention dans le cadre du projet de création de Chaire AIARD.*

Pièce jointe : convention Chaire AIARD

Acte transmis aux autorités de tutelle le10...DEC...2021

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 2 décembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg



Bruno FYOT